# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2020 Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le 11.09.2020

ID: 089-200039642-20200903-71\_2020-DE

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

# ARRONDISSEMENT D'AVALLON

### COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

- En exercice: 74 - Présents: 62 - Absent(s): 4 - Pouvoir(s): 8 - Votants: 70

Délibération n° 71-2020

Le trois septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Cry-Sur-Armançon: M. HACQUIN Denis, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armancon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. FOREY Vincent, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes : Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés ayant donné pouvoir : Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude, Gland : Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), Lézinnes : Mme RIS Jeannine (a donné pouvoir à M. KLAPWIJK Ilan), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme BENOIT Gaëlle (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), Yrouerre : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Dannemoine*: M. KLOËTZLEN Eric, *Ravières*: M. LETIENNE Bruno, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

Absents non excusés: Tonnerre: M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance : M. LEMAIRE Benjamin

**Date de convocation**: 28 août 2020

#### Objet:

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droits des Sols (ADS)

Fonds Façade Monsieur Daniel GUIOT 3 bis rue du Moulin, à Tonnerre (89700) Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 19/151 en date du 2 octobre 2019 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 2 620,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 8 janvier 2020 pour Monsicur Daniel GUIOT, au titre du fonds façade pour un immeuble sis 3 bis rue du Moulin à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention;

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le 11.09.2020

ID: 089-200039642-20200903-71\_2020-DE

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

Coût total HT des travaux retenus :

10 479,70 €

Recettes:

- Subvention accordée par la commune de Tonnerre :

2 620,00 €

- Subvention accordée par la CCLTB:

1 571,96 €

(\*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000  $\epsilon$  ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	0	abstention

**APPROUVE** l'attribution de la subvention d'un montant de 1 571,96 € à Monsieur Daniel GUIOT,

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).